



**Commune de MORONDAVA
Conseil municipal**

SESSION EXTRAORDINAIRE 6-9 DECEMBRE 2016

Le Conseil municipal, légalement convoqué par sa Présidente, Mme DAVIDSON Pulchérie, s'est réuni en session extraordinaire d'une durée de 4 jours, sous la présidence de celle-ci. Était également présent, le Maire, M. KOLO Frijof. Ont également participé aux travaux en leur qualité d'experts Mme la Commissaire de la Ville, le Directeur exécutif de l'Office du Tourisme, le Représentant local de l'ONG ECA-WaterAid et un représentant du Trésor public.

Étaient présents : (9)

- Mmes DAVIDSON Pulchérie, IAMA Tianarisoa, RAZANAMINO Lala Tantely.
- Mrs FANOINA Solo André, HANJOVAKO Christian, JAFARA, MOUMINY GAYA ALY, RATSIMBAZAFY Calixte, RAZAFIMAJANRY Louis Joseph.

Était représenté : (1) RAKOTONIRINA Fredy Gaston

Était absent excusé : (1) Mrs HAJASON Alfred

Était absent non excusé : (1) Mme RAKOTOMALALA Irma Haritiana.

A été exclu : (1) M. KOTO DEUX Richard

Nombre de conseillers élus : 13

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de votants : 9

---O---

ONT ÉTÉ ADOPTÉES, AU COURS DE CETTE SESSION, LES RÉOLUTIONS SUIVANTES PAR

DELIBERATION N° DCM2016-12-01

Objet : Réintégration dans le patrimoine communal d'un bien sans maître, situé à Morondava-centre, afin de constituer une réserve foncière

Le Conseil entendu le rapport du Maire relatif à la situation juridique d'un terrain communal – sis à Morondava-centre – sur lequel la Croix-Rouge avait été autorisée, dans les années '80s, à ériger un bâtiment pour y installer une crèche - bâtiment tombé totalement en ruines depuis, suite à son abandon par ses occupants, la Croix-Rouge, partie s'installer ailleurs ;

Confrontée à la présence sur le territoire de plusieurs parcelles ou immeubles totalement abandonnés et en ruines, pouvant présenter des risques au regard de la sécurité et de la salubrité publiques, d'une part ; considérant les besoins actuels et futurs de la Commune en matière de foncier d'une part et d'aménagement urbain d'autre part, au regard de la progression démographique et de la nécessité d'installer des équipements structurants, d'autre part ; se fondant enfin sur le principe selon lequel les biens vacants et sans maîtres appartiennent aux communes sur le territoire desquels ils se situent, sauf si ces dernières renoncent à ce droit ;

Sur proposition du conseiller, M. FANOINA Solo André,

Après en avoir délibéré, le Conseil,



- **Article 1** : PREND BONNE NOTE d'une part de la situation juridique du dit-terrain, d'une superficie d'environ 2 000 m² pour lequel aucune procédure d'appropriation en cours ou déposée n'est connue, et d'autre part de l'état d'abandon et de ruines du bâtiment qui y est érigé ;
- **Article 3** : APPROUVE, à l'unanimité des voix (9/9), la réintégration de ce terrain dans le patrimoine communal afin d'y constituer une réserve foncière ;
- **Article 4** : AUTORISE, à l'unanimité des voix (9/9), le Maire à signer tous les documents administratifs afférents à cette opération et notamment à prendre l'arrêté constatant l'incorporation de ce terrain dans le domaine communal ;
- **Article 5** : CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération, de sa publication par voie d'affichage sous huitaine et de sa transmission à Monsieur le Préfet, pour contrôle de légalité.

DELIBERATION N° DCM2016-12-02

Objet : adoption du Plan communal et local de développement 2016-2019

Le Plan local et communal de développement avait été ajourné lors de la dernière session au motif que tous les élus présents n'avaient pas été rendus destinataires de la contribution écrite par Mme Pulchérie DAVIDSON et des commentaires formulés par le PNUD sur le projet. Depuis une mise à jour des différents apports ont été intégrés, c'est donc un document consolidé qui est présenté.

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré, le Conseil,

- **Article 1** : ADOPTE, à l'unanimité des voix (9/9), la version consolidée du Plan Communal et Local de Développement 2016-2019
- **Article 2** : CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération, de sa publication par voie d'affichage sous huitaine et de sa transmission à Monsieur le Préfet, pour contrôle de légalité.

DELIBERATION N° DCM2016-12-03

Ojet : Contribution aux frais de carburants des véhicules de la police nationale permettant d'augmenter la fréquence des patrouilles de surveillance pour améliorer la protection des biens et des personnes dans les quartiers

Face à l'insécurité grandissante dans les quartiers, et suite à l'état des lieux présentés par la Commissaire de la Ville et du District, afin d'améliorer la sécurité des biens et des personnes, il est proposé :

- de régulariser la participation financière à hauteur de 980 000 Ar au titre des dépenses en carburant, pour l'année 2016, de la Commune en faveur de la police nationale pour patrouiller dans les quartiers, d'une part ;
- d'allouer, au titre de 2017, une dotation n'excédant pas 1, 200 M Ar les frais de dépenses en carburant afin de porter le nombre de rondes dans les quartiers à 3,5/semaine.

Après discussions au sein de la Commission Cadre de vie et environnement durable,

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré, le Conseil,

- **Article 1** : DECIDE, à l'unanimité des voix (9/9), de régulariser la subvention d'un montant de 1 020 000 Ar, accordée par le Maire tout au long de l'année 2016 dans le cadre de la lutte contre l'insécurité dans les quartiers, au titre des dépenses en carburant des véhicules de patrouille de la police nationale ;



- **Article 2 :** PREND BONE NOTE de la faiblesse des moyens financiers de la police nationale pour mener à bien en particulier ses missions de surveillance dans les quartiers ;
- **Article 3 :** APPROUVE, à l'unanimité des voix (9/9), d'allouer, pour l'année 2017, un budget maximum de 1 200 000 Ar pour contribuer aux dépenses en frais de carburant des véhicules de patrouille de la police nationale, afin d'augmenter la fréquence des rondes dans les quartiers ;
- **Article 3 :** CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération, de sa publication par voie d'affichage sous huitaine et de sa transmission à Monsieur le Préfet, pour contrôle de légalité.

DELIBERATION N° DCM2016-12-04

Objet : Création d'espaces verts sur le territoire communal

Dans le cadre du programme de résilience urbaine (PARU), le PNUD demande que des espaces verts soient créés dans la ville. Après discussions au sein de la Commission Cadre de vie et environnement durable, est proposé d'installer des parcs et squares sur les sites suivants, en raison de la disponibilité de foncier : Avaradrova, Andakabe, Tanambao, Esso maty, Ankisirasira.

Après en avoir délibéré, le Conseil,

- **Article 1 :** APPROUVE, à l'unanimité des voix (9/9), la création d'espaces verts dans les quartiers suivants : Avaradrova, Andakabe, au lieu dit « Esso_maty », Tanambao, Ankisirasira
- **Article 2 :** CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération, de sa publication par voie d'affichage sous huitaine et de sa transmission à Monsieur le Préfet, pour contrôle de légalité

DELIBERATION N° DCM2016-12-05

Objet : Finances/ Autorisation de recrutements

Le Maire a fait état de ses besoins en matière de ressources humaines, en particulier sur l'importance d'étoffer le personnel de la voirie pour maintenir la propreté de la ville.

Après discussions et débats sur la nécessité pour l'Exécutif de se conformer à l'organigramme fonctionnel présenté et délibéré par le Conseil en février 2016 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil

- **Article 1 :** AUTORISE, à l'unanimité des voix (09 /09), le Maire à recruter pour une période de 6 mois les personnes dont les noms figurent sur la liste jointe, (voir Annexe) pour occuper des emplois de vacataires en qualité de balayeur ou ramasseur.
- **Article 2 :** AUTORISE, à l'unanimité des voix (09 /09), le Maire à recruter un collaborateur en chargé du suivi et évaluation des programmes, poste figurant à l'organigramme fonctionnel adopté par délibération en février 2016.
- **Article 3 :** CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération, de sa publication par voie d'affichage sous huitaine, et de sa transmission à Monsieur le Préfet, pour contrôle de légalité.



 EN OUTRE, ONT ÉTÉ ADOPTÉES LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES PAR :
DECISION N°2016/12-01**Objet : Modification de l'ordre du jour et du déroulement de la session** (voir annexe 1)

A la demande du Maire, la Présidente propose de rajouter 6 nouveaux points à l'ordre du jour, nécessitant des avis et délibérations. Ils concernent :

1. Présentation du futur code d'hygiène de CU (aménagement et environnement) ;
2. Traitement des arriérés du personnel de la CUM (finances) ;
3. Alignement des salaires des agents, à la demande du Trésor, sur la grille indiciaire du FOP et dérogation à cette grille en faveur de 2 agents (gestion des ressources humaines) ;
4. Acquisition d'un terrain domanial, anciennement occupé par la Croix-Rouge (patrimoine) ;
5. Présentation du BP par programme (finances)
6. La création d'espaces verts dans le cadre du PARU.

Elle propose, en outre, de retirer de l'ODJ deux résolutions :

- permis de démolition de l'ancien bâtiment de l'école régionale en vue de construire un CEG. En effet le terrain n'est pas patrimoine communal ;
- projet de création d'une vignette pour les véhicules de tourisme, dont la réflexion n'est pas aboutie.

Approuvée à l'unanimité (9/9 voix)**DECISION N°2016/12-02****Objet : Approbation du PV de la session extraordinaire de juin 2016**

Le PV avait été ajourné lors de la session précédente. En l'absence de remarques et commentaires, le PV est soumis au vote

Approuvée à l'unanimité (9/9 voix)**DECISION N°2016/12-03****Objet : Approbation du PV de la session ordinaire d'août 2016**

En l'absence de remarques et commentaires, le PV est soumis au vote :

Approuvée à l'unanimité (9/9 voix)**DECISION N°2016/12-04****Objet : Traitement des arriérés sur salaires des agents communaux**

Le Maire informe que le montant des arriérés s'élève à 200 M Ar. Ils se répartissent comme suit : 62, 5 M Ar (5 mois de 2007) ; 131,5 M Ar (10 à 11 mois pour 2009) et 13 M Ar (sept 2010). Il fait savoir qu'il a procédé au règlement des arriérés du mois de sept 2010.

La Présidente souhaite qu'un échéancier soit mis en place, afin d'apurer ces arriérés sur salaires. Le Maire propose de régler 3/5 mois de l'année 2007 avec un étalement jusqu'en 2019.

Cette résolution est soumise au vote :

Approuvée à l'unanimité (9/9 voix)**DECISION N°2016/12-05****Objet : Préfinancement du règlement des indemnités de présence et déplacement des élus**

Après s'être rendu au Trésor pour recevoir les bons de caisse datant pour la plupart d'octobre 2015 et constaté le temps perdu à faire la queue, en plus des mauvaises conditions d'accueil du personnel du Trésor, la Présidente suggère qu'un système de préfinancement de ces indemnités soient mis en place, sur justificatifs des feuilles d'épargne, à l'issue des sessions.

La CUM serait remboursée aussitôt les bons de caisse réceptionnés par le billeteur, dûment mandaté par délibération à cet effet. Le Maire confirmant la faisabilité de l'opération,

Cette résolution est soumise au vote :

Approuvée à l'unanimité (9/9 voix)

DECISION N°2016/12-06

Objet : Présentation du BP 2017 par chapitre programme

L'Exécutif fait savoir que suite à un atelier, organisé par le PNUD, dans le cadre du renforcement des capacités des collectivités locales sur le thème de l'élaboration des budgets communaux, il lui a été demandé de revoir la présentation du BP afin de l'organiser par chapitre programme et en cohérence avec le Plan de développement local et communal 2016-2019.

Cette résolution, qui porte sur la forme et non le montant approuvé du BP 2017, est soumise au vote :

Approuvée à l'unanimité (9/9 voix)

DECISION N°2016/12-07

Objet : Adoption du logo officiel de la Commune

Un projet finalisé est présenté, puis soumis au vote :

Approuvée à l'unanimité (9/9 voix)

DECISION N°2016/12-08

Objet : Gestion de la communication des réseaux sociaux

Dans la mesure où les recommandations faites lors des sessions précédentes à l'Exécutif n'ont pas été suivies d'effet et que la gestion de la communication reste un point handicapant et préjudiciable à l'image de la Collectivité, sur proposition du Maire est soumise, plutôt que la fermeture de la page Facebook officiel de la CUM, sa désactivation

Cette résolution est soumise au vote :

Approuvée à l'unanimité (9/9 voix)

DECISION N°2016/12-09

Objet : Site web de la Ville

La Présidente rappelle que le portail d'informations sur la destination Morondava, qu'elle co-anime, est opérationnel depuis juin. Elle suggère que dans le cadre de la pratique de bonne gouvernance promu par le Conseil, soit mis en ligne les différentes démarches administratives (CIN, actes de naissance, permis de construire, demandes de licences....) afin d'informer le public et instaurer une plus grande transparence.

Cette résolution est soumise au vote :

Approuvée à l'unanimité (9/9 voix)

DECISION N°2016/12-10

Objet : Demande de dérogation à l'alignement de la grille indiciaire en faveur de 2 agents municipaux

Le Maire explique que le Trésor, au cours d'un exercice de contrôle, a remis en cause la politique salariale pratiquée, au motif que certains traitements ne seraient pas en phase avec les qualifications. Il a donc été recommandé de les aligner sur la grille indiciaire de la FOP. Ceci a pour conséquence : une révision à la baisse, parfois conséquente, pour certains agents et une modification des contrats de travail. Deux agents, toutefois, possédant des diplômes égal ou supérieur à une maîtrise seraient hors grille. C'est pourquoi, le Maire demande qu'une attention particulière leur soit accordée.

La Présidente propose, qu'au-delà du cas particulier de ces 2 agents, un éclairage global soit apporté. C'est à ce titre qu'est invitée une personne ressource du Trésor afin d'explicitier aux élus plusieurs points, dont le calcul des indices et des rémunérations applicables aux emplois à courte durée.

Défavorable à l'unanimité (9/9 voix)



SYNTHESE DES RESOLUTIONS ET DECISIONS					
Num	Objet	Type	Avis		
			favorable	défavorable	abstention
1	Modification de l'ODJ et du déroulement de la session	Décision	9	0	0
2	Approbation du PV des sessions de Juin et Août 2016	Décision	9	0	0
3	Mise en place d'un échéancier pour apurer les arriérés	Décision	9	0	0
4	Mise en place d'un système de préfinancement des indemnités de session des élus du Conseil	Décision	9	0	0
5	Présentation par chapitre programme du PB 2017	Décision	9	0	0
6	Désactivation de la page Facebook de la CUM	Décision	9	0	0
7	Adoption de l'identité visuelle (logo) de la ville	Décision	9	0	0
8	Acquisition d'un terrain pour accueillir la décharge communale	Délibération	9	0	0
10	Acquisition d'un terrain domanial pour conforter le patrimoine de la commune	Délibération	9	0	0
11	Adoption du plan local et communal de développement 2016-2019	Délibération	9	0	0
12	Contribution aux frais de carburants de la police nationale pour améliorer la fréquence des patrouilles de surveillance dans les quartiers	Délibération	9	0	0
13	Création d'espaces verts	Délibération	9	0	0
14	Autorisation de recrutements	Délibération	9	0	0



ANNEXE : ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

Commune de MORONDAVA
Conseil municipal

SESSION ORDINAIRE DES 9-12 DECEMBRE 2016

6/12/2016	1. Information générale/Actualités
	2. Approbation du PV de la session extraordinaire obligatoire de juin 2016
	3. Administration générale et finances <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation du rapport d'activités 2015 ▪ Approbation du Plan local de développement 2016-2019 ▪ Imputation de l'avoir sur les Taxes de la JIRAMA <ul style="list-style-type: none"> - Avis, par délibération, des travaux d'éclairage public à réaliser sur les factures d'avoir de la JIRAMA au bénéfice des fonkotany de Tsimahavao Be (au lieu-dit lalan'kalesy) et Antsakoameloke ▪ Mise en place d'un plan prévisionnel de trésorerie mensuel (dépenses et recettes) ▪ GRH : <ul style="list-style-type: none"> - dérogation à la grille indiciaire FOP en faveur de 2 agents (gestion des ressources humaines) - autorisation de recrutements des vacataires et d'un suivi évaluation.
	4. Gestion du patrimoine <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'un inventaire des biens communaux ▪ Création d'une commission urbanisme et habitat (cf loi sur l'urbanisme et l'habitat) ▪ Occupation litigieuse d'un local de la voirie par Mme Lanto
	5. Communication <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption du logo de la Commune ▪ Gestion de la communication de la CUM sur les réseaux sociaux
16 au 22 Août 2016	Commission Administration générale & finances Examen du projet de BP et annexes
	6. Examen et adoption du BP 2017 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation ▪ Examen et discussions ▪ Délibération sur les changements des taux des recettes ▪ Délibération sur la création de nouvelles taxes ▪ Délibération sur la création d'une vignette pour les véhicules de tourisme ▪ Adoption du BP 2017
	7. Divers <ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposition de projets à soumettre au Fonds de Développement Local (FDL) ▪ Régularisation de l'occupation d'un terrain communal par Mme Yolande Fock-So ▪ Présentation des procédures d'exécution des dépenses publiques
	CLOTURE DE LA SESSION

